



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**

**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 05/20**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE  
LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE  
ET LA FONDATION DU THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU**

Saint-Sulpice, le 24 février 2020

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE  
LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE ET LA FONDATION DU THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU

---

**Table des matières**

1. Préambule .....	3
2. Historique.....	3
3. Convention de subventionnement multipartite .....	4
Bilan de la première convention de subventionnement 2017-2020 .....	4
Principe du renouvellement de la convention .....	5
Principaux changements par rapport à la convention actuelle.....	6
Missions spécifiques selon l’art. 4 de la présente convention .....	6
Engagements des collectivités publiques et de la Fondation .....	6
4. Incidences financières .....	7
5. Conclusion .....	7

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal l'autorisation de renouveler la convention de subventionnement entre la Ville de Renens et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, ci-après TKM.

En 2015, le Conseil communal autorisait la Municipalité à créer la Fondation du TKM avec les communes de Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Jouxens-Mézery et l'État de Vaud.

Selon l'art. 3 de ses statuts signés le 1<sup>er</sup> juillet 2015, cette fondation a pour mission générale de « promouvoir la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle ainsi que toutes autres manifestations propres à éveiller et à entretenir l'intérêt du public pour l'art dramatique ». Elle a également pour tâche la gérance et l'exploitation du TKM.

En 2017, suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis 09/17, la Municipalité de Saint-Sulpice a signé une première convention de subventionnement multipartite de 4 ans. Comme les autres villes et communes mentionnées ci-dessus, elle s'est engagée à atteindre le montant de CHF 8.- par habitant en 2020. Arrivant à terme fin 2020, selon l'art. 22, et dans le but de poursuivre le soutien au TKM, la convention doit être renouvelée.

## 2. HISTORIQUE

Le TKM est une institution fondée par Philippe Mentha en 1979 et dirigée par ce dernier jusqu'au 30 juin 2015. Le 1<sup>er</sup> juillet, date de l'entrée en fonction du nouveau directeur Omar Porras, l'acte constitutif de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau est signé par ses membres fondateurs : la Ville de Lausanne, les 8 communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix), ainsi que la commune de Jouxens-Mézery. La présidence est confiée à Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale en charge de la Direction Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport de la Ville de Renens, affirmant ainsi ce lieu comme le théâtre de l'Ouest lausannois.

Cette nouvelle organisation a permis au TKM de consolider sa place dans le paysage culturel romand par l'émergence d'un projet de taille régionale et de bénéficier d'un meilleur équilibre financier entre la Ville de Lausanne, l'État de Vaud et les communes de l'Ouest lausannois. Avec la signature de la première convention de subventionnement, ces dernières le soutiennent à hauteur de CHF 8.- par habitant en 2020, auxquels s'ajoutent pour Renens, commune territoriale, le remboursement de la taxe sur les divertissements sous forme de subvention d'un montant équivalent et une participation de CHF 10'000.- aux charges de loyer de l'entrepôt des décors. Lausanne, pour sa part, assure l'entretien des abords du bâtiment.

En cohérence et complémentarité des autres théâtres de l'agglomération, la mission de lieu de création en lien avec le répertoire a été confirmée. Son projet artistique répond non seulement aux missions définies pour le TKM mais s'inscrit également dans le paysage socio-culturel de l'Ouest lausannois. Par ailleurs, le rayonnement national et international de la démarche du comédien - metteur en scène Omar Porras garantit des financements complémentaires aux subventions publiques.

La fondation est le mode de gouvernance choisi pour gérer le TKM, en raison de sa stabilité structurelle et des garanties de rigueur adaptées aux exigences d'aujourd'hui. Ce mode de fonctionnement permet également de renforcer la position des communes de l'Ouest lausannois.

Le TKM est en plein essor, que ce soit en termes de productions, de diffusion de ses créations, ou encore de ses actions de médiation. Des médiations sont organisées au sein des écoles avant une représentation. Le TKM collabore aussi avec l'école de la Ruche, une école de théâtre amateur. Il donne des cours à des comédiens amateurs et accueille le spectacle de fin d'année sur son plateau.

Le TKM a aussi développé une politique tarifaire en faveur des jeunes. Il y a un tarif étudiant pour les jeunes de 16 à 30 ans, un tarif jeune public pour les jeunes de moins de 16 ans, un tarif Pass culture pour les jeunes qui étudient dans les gymnases ou écoles professionnelles de Lausanne et environs, la carte « cultissime » et le Tarif Carte AVDEP pour les jeunes qui étudient dans des écoles privées vaudoises.

Les ressources humaines ont quant à elles peu progressé depuis 2015 et des postes supplémentaires sont maintenant indispensables pour renforcer le fonctionnement du théâtre au niveau technique (gestion des créations, des accueils et des tournées), mais également administratif (finance et comptabilité, recherches de fonds), et en matière de médiation en faveur du public de l'Ouest lausannois.

Concernant les bâtiments, et notamment la transformation en salle de répétition de celui qui héberge le Club lausannois de Tennis de table, un groupe de travail a été constitué pour en évaluer la faisabilité. Les coûts inhérents aux travaux indispensables de transformation ne font pas partie de la présente convention. Le Conseil de Fondation suit de près ce dossier et les membres délégués des communes signataires informeront ces dernières sur les évolutions possibles.

### **3. CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE**

#### **Bilan de la première convention de subventionnement 2017-2020**

Outre la mission principale du TKM définie à l'art. 3 de ses statuts et citée en préambule, le bilan des objectifs spécifiques formulés à l'art. 4 de la convention 2017-2020 est résumé dans le tableau ci-dessous. Celui-ci répertorie uniquement les spectacles tels que définis dans l'objectif 1. Par contre, le nombre de spectateurs comptabilisé dans la colonne Objectif 4 est représentatif de l'ensemble de la programmation. Il montre une augmentation de plus de 10'000 spectateurs entre 2015 et 2019. Les productions du TKM voyagent, particulièrement les créations du directeur.

Concernant les publics, la fréquentation des écoles est la plus marquée avec également une constante progression, atteignant 102 classes et plus de 2'000 élèves au cours de la saison 2018-2019.

N'étant pas diffusées par le TKM, les coproductions sont cependant mentionnées ici à titre d'information, participant elles aussi du rayonnement du théâtre.

Saison	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4
	Création et présentation de 2 spectacles au minimum par saison au TKM, dont une création et présentation d'un spectacle du Directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux	Développement de la diffusion des spectacles produits au TKM	Accent sur le développement des publics de l'Ouest Lausannois	Fidélisation des spectateurs et augmentation de leur nombre
2015-16	<i>On ne badine pas avec l'amour</i> <i>La vie que je t'ai donnée</i> (coproduction)	13 représentations 29 représentations	Voir annexe 2	16'999 spectateurs 61.60 %
2016-17	<i>La comédie des erreurs</i> <i>Amour et Psyché</i> (O. Porras) <i>Le Bal des voleurs</i> (coproduction) <i>Dire Noces</i> (coproduction)	23 représentations 80 représentations 30 représentations 34 représentations		24'301 spectateurs 83.14 %
2017-18	<i>La dernière Bande</i> <i>Le choix d'Achille</i> <i>Cyrano de Bergerac</i> (coproduction)	18 représentations 18 représentations 21 représentations		25'503 spectateurs 84.69 %
2018-19	<i>Ma Colombine</i> (O. Porras) <i>Le Verbe de Bach, la musique de la Bible</i> (O. Porras) <i>Un instant</i> (coproduction)	39 représentations 6 représentations 74 représentations		28'358 spectateurs 82.63 % (dont 12'000 spectateurs à <i>Une chambre en Inde</i> )

### Principe du renouvellement de la convention

La première convention a été signée pour 4 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Les Communes de l'Ouest lausannois et Jouxten-Mézery se sont engagées à atteindre CHF 8.- par habitant en 2020 sur la base du nombre d'habitants de Statistique Vaud (ancien SCRIS Service Cantonal de Recherche et Information Statistique) au 31 décembre 2015. Pour Renens, commune territoriale, s'ajoute historiquement depuis près de 20 ans une subvention équivalente à la taxe sur le divertissement perçue auprès du TKM et depuis 2016, la prise en charge d'une partie des charges de loyer de l'entrepôt de stockage des décors.

Pour la prochaine période conventionnée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, le Conseil de Fondation, au sein duquel siège au moins un représentant des collectivités publiques signataires, a accepté le principe de maintenir le montant de CHF 8.- par habitant mais sur la base des chiffres SCRIS 2018, principe qui a été à son tour avalisé par les Municipalités concernées. Quant à la Ville de Lausanne, son soutien sera également adapté passant à CHF 1'077'000.-, y compris le montant du loyer.

Dans le cadre de cette convention, la participation annuelle de l'État de Vaud restera identique à celle octroyée durant la première convention, soit CHF 480'000.-.

Cette nouvelle convention, grâce aux 9'015 habitants supplémentaires, permet une augmentation annuelle de CHF 72'120.- qui servira à engager une partie des ressources nécessaires afin de faire face au développement des activités. En effet, le tableau ci-dessous montre un décalage entre l'augmentation du nombre de spectateurs, passés de 17'000 à plus de 28'000 en 4 ans et l'évolution du personnel, dont le nombre d'EPT n'a augmenté que de 1.4 durant la même période.

Année	Nbre de spectateurs	Nombre d'EPT
2015-16	16'999	9
2016-17	24'301	10.1 dont 1 apprenti techniscéniste (TS)
2017-18	25'503	10.2 dont 1 apprenti TS
2018-19	28'358	10.4 dont 1 apprenti TS

Six mois avant l'échéance de la présente convention, l'opportunité de la renouveler sera discutée entre les collectivités publiques signataires et la Fondation, sur la base des résultats obtenus.

### **Principaux changements par rapport à la convention actuelle**

Les principaux changements entre la convention actuelle et la future convention sont les suivants :

- Article 2 : mention d'une nouvelle directive de la Ville de Lausanne
- Article 4 : avec les objectifs spécifiques à la nouvelle convention
- Article 5 : avec les nouveaux montants par commune
- Articles 14 et 15 : nouveaux articles.

### **Missions spécifiques selon l'art. 4 de la présente convention**

Les objectifs de la prochaine convention s'appuient non seulement sur le projet artistique du directeur Omar Porras, mais également sur le développement des publics de l'Ouest lausannois :

- Par saison artistique, présentation d'au minimum neuf spectacles, dont au minimum deux spectacles créés au TKM
- Présentation d'une création du directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux
- Diffusion des créations et coproductions du TKM
- Développement des publics de l'Ouest lausannois
- Développement des partenariats artistiques et financiers

Ces objectifs ambitieux, dans la continuité des années précédentes au niveau de la qualité artistique, doivent pouvoir profiter au plus grand nombre. L'accent mis sur la consolidation et la fidélisation des publics confirmés exprimés par un taux de remplissage de plus de 80 %, tout comme sur l'adhésion de nouveaux spectateurs de l'Ouest lausannois en particulier, fera l'objet d'une attention toute particulière avec des renforts en diffusion, en accueil et en médiation. En 2020 par exemple, une roulotte sillonnera les communes de l'Ouest lausannois avec un projet de théâtre itinérant autour de textes de C.-F. Ramuz.

### **Engagements des collectivités publiques et de la Fondation**

Les communes et l'État de Vaud s'engagent à verser à la Fondation une subvention annuelle sur une période de quatre ans (2021-2022-2023-2024). La Fondation pour sa part, outre ses responsabilités de gestion administrative, budgétaire et de personnel, s'engage à respecter les missions qui lui sont assignées et à fournir aux signataires un plan financier quadriennal, partie intégrante de la convention, dans les délais fixés selon l'art. 24 de la convention.

Le tableau ci-dessous détaille l'augmentation de la subvention par commune entre la première convention basée sur les chiffres SCRIS 2015 et la présente convention basée sur les chiffres SCRIS 2018 :

Collectivités publiques	SCRIS 2015	SCRIS 2018	Différence 2015-2018	Subvention annuelle 2021-2024 (CHF)	Augmentation en CHF
Bussigny	8'215	8'759	544	70'072.00	4'352.00
Chavannes	7'374	7'741	367	61'928.00	2'936.00
Crissier	7'542	7'905	363	63'240.00	2'904.00
Ecublens	12'288	12'939	651	103'512.00	5'208.00
Prilly	11'782	12'392	610	99'136.00	4'880.00
Renens	20'362	20'968	606	167'744.00	4'848.00
Saint-Sulpice	3'898	4'669	771	37'362.00	6'168.00
Villars-Sainte-Croix	709	963	254	7'704.00	2'032.00
Jouxens-Mézery	1'405	1'471	66	11'768.00	528.00
Lausanne	134'937	139'720	4'783	1'117'760.00	38'264.00
État de Vaud				480'000.00	
<b>TOTAL</b>			<b>9'015</b>	<b>2'220'216.00</b>	<b>72'120.00</b>

L'impact du nombre d'habitants selon les chiffres SCRIS 2018 par rapport aux chiffres SCRIS 2015 représente une augmentation de la subvention globale durant la période conventionnée de CHF 72'120.- par année.

#### **4. INCIDENCES FINANCIÈRES**

Pour la commune de Saint-Sulpice, la participation 2021 en faveur de la Fondation du TKM est budgétée à CHF 37'362.- soit 8.- par habitant (selon le nombre d'habitants 2018). Ce montant restera fixe pour la durée de la convention.

#### **5. CONCLUSION**

Le TKM représente dans le paysage théâtral régional une vraie chance pour les communes de l'Ouest lausannois. Avec l'arrivée d'Omar Porras à sa direction en 2015, la mission de création et d'accueil d'œuvres théâtrales classiques et contemporaines a été garantie et développée, ainsi que son rayonnement national et international, comme notamment en 2018 avec l'accueil d'Une Chambre en Inde d'Ariane Mnouchkine.

Le défi d'en faire un lieu artistique inscrit dans la politique culturelle de l'agglomération, en lien avec les associations locales, les acteurs culturels et les écoles formatrices comme la Haute école de théâtre - La Manufacture et L'École des Teintureries a été relevé grâce à la programmation artistique.

L'enjeu des publics - garder les fidèles de Philippe Mentha et conquérir ceux qui ne connaissaient pas le TKM - a lui aussi été gagné par des actions de médiation ou une politique tarifaire en faveur des jeunes.

Au niveau économique, plusieurs partenariats publics-privés ont été initiés et ne demandent qu'à se développer. Depuis sa constitution, la Fondation a créé près de dix postes fixes et de nombreux jobs d'appoint pour les étudiants du district des « Hautes Écoles ».

Pour consolider cette ambition, soutenue avec conviction par les collectivités publiques membres de la Fondation depuis 2015 et lui donner les moyens de toucher plus largement la population le renouvellement de la convention de subventionnement multipartite marque durablement la volonté d'une région de se fédérer autour de la culture.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 05/20
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de 4 ans, de 2021 à 2024,
- d'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation TKM qui passera, pour les années subventionnées, à CHF 37'362.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  A. Clerc

Le Secrétaire :  N. Ray



Déléguée municipale : Mme Anne Merminod

Annexes :  
1. Convention de subventionnement pour les années 2021 à 2024  
2. Budget quadriennal 2021-2024

NB : La convention actuelle ainsi que les statuts de la Fondation du TKM (inchangés) se trouvent sur le site web de la commune.